



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2023-038**

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2023

Sommaire

CHU BORDEAUX / Secrétariat Général

33-2023-02-17-00006 - Délégation de signature n°13 YB - Agnès BIZIERE -
Directrice Adjointe - Formation professionnelle et Achats - CH BLAYE (2 pages) Page 3

33-2023-02-17-00007 - Délégation de signature n°14 YB - Romain
LABROUQUAIRE - Directeur Adjoint - Formation professionnelle et Achats - CH
SAINTE-FOY (2 pages) Page 6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER / SPE

33-2023-02-20-00005 - Arrêté du 20 février 2023 portant autorisation de pénétrer
dans les propriétés privées - Projet de travaux de reconstruction du pont
franchissant le cours d'eau Le Langranne supportant la route départementale RD
670 E5 - Commune de Saint-Pey-d'Armens (6 pages) Page 9

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL-BCL

33-2023-02-20-00004 - Arrêté préfectoral du 20 février 2023 portant composition
du conseil médical de la Gironde pour les collectivités affiliées et non affiliées au
centre de Gestion de la Gironde (23 pages) Page 16

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DIRECTION CITOYENNETE ET LEGALITE

33-2023-02-22-00001 - Etat-major des Armées Zone Terre Sud-Ouest. Arrêté
portant création d'une zone d'interdiction de prise de vue terrestre. (4 pages) Page 40

PREFECTURE DE LA GIRONDE / Mission Coordination

33-2023-02-20-00006 - Modification n°3 composition du CDEN (4 pages) Page 45

CHU BORDEAUX

33-2023-02-17-00006

Délégation de signature n°13 YB - Agnès BIZIERE -
Directrice Adjointe - Formation professionnelle et
Achats - CH BLAYE

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2023/013/DS

Bordeaux, le 17 février 2023

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à l6132-7 ; R.6132-16 ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

VU le décret du président de la République, en date du 16 août 2019 nommant Monsieur Yann BUBIEN directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;

VU la signature de la convention de coopération sur la formation professionnelle continue signée entre les établissements publics de santé membres du GHT Alliance de Gironde le 28 novembre 2018 ;

VU le règlement intérieur de la fonction achat mutualisée du GHT Alliance de Gironde ;

VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Madame Agnès BIZIERE, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de la Haute-Gironde ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Agnès BIZIERE, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de la Haute-Gironde, pour signer, en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils.

Article 2

Délégation est donnée à Madame Agnès BIZIERE, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de la Haute-Gironde, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 3

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



Yann BUBIEN

CHU BORDEAUX

33-2023-02-17-00007

Délégation de signature n°14 YB - Romain
LABROUQUAIRE - Directeur Adjoint - Formation
professionnelle et Achats - CH SAINTE-FOY

Bordeaux, le 17 février 2023

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à l6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 16 août 2019 nommant Monsieur Yann BUBIEN directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la signature de la convention de coopération sur la formation professionnelle continue signée entre les établissements publics de santé membres du GHT Alliance de Gironde le 28 novembre 2018 ;
- VU le règlement intérieur de la fonction achat mutualisée du GHT Alliance de Gironde ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer, en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils.

Article 2

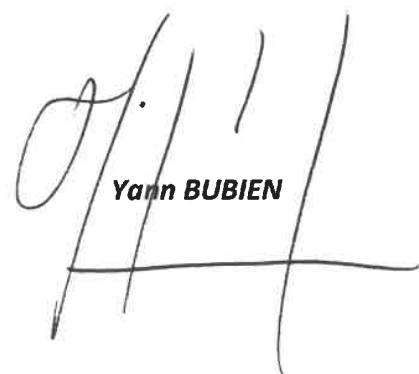
Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 3

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



Yann BUBIEN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

33-2023-02-20-00005

Arrêté du 20 février 2023 portant autorisation de
pénétrer dans les propriétés privées - Projet de
travaux de reconstruction du pont franchissant le
cours d'eau Le Langranne supportant la route
départementale RD 670 E5 - Commune de
Saint-Pey-d'Armens



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales
Unité DUP Expropriations**

Arrêté

portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées

Projet de travaux de reconstruction du pont franchissant le cours d'eau Le Langranne supportant la route départementale RD 670 E5

Commune de Saint-Pey-d'Armens

**Le Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le Code Pénal ;

VU le Code de Justice administrative ;

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux et notamment son article 1er ;

VU la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le courrier du Conseil départemental de la Gironde reçu le 14 février 2023 mentionnant la nécessaire intervention des agents de la Direction des Infrastructures du Conseil départemental de la Gironde ainsi que des agents des entreprises auxquelles le Conseil départemental de la Gironde déléguera ses droits, dans le cadre du projet de travaux de reconstruction du pont franchissant le cours d'eau Le Langranne supportant la route départementale RD 670E5, sur la commune de Saint-Pey-d'Armens ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 accordant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'autorisation de pénétrer sur des propriétés privées ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées est sollicitée dans le but de réaliser des études nécessaires aux travaux de reconstruction du pont franchissant le cours d'eau Le Langranne supportant la route départementale RD 670E5, sur la commune de Saint-Pey-d'Armens ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire générale de la Préfecture de la Gironde.

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33 000 Bordeaux Cedex
Tél : 05 47 30 51 51
www.gironde.gouv.fr

ARRÊTE

Article premier : Les agents du Conseil départemental de la Gironde (Direction des Infrastructures) et les agents des entreprises auxquelles le Conseil départemental de la Gironde déléguera ses droits, pourront pénétrer sur les propriétés privées pour y exécuter, pour le compte du Conseil départemental de la Gironde, des prestations topographiques et foncières, des levés, prélèvements, inventaires écologiques et activités de reconnaissance in situ dans le cadre des études nécessaires aux travaux de reconstruction du pont franchissant le cours d'eau Le Langranne supportant la route départementale RD 670E5, sur la commune de Saint-Pey-d'Armens.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date.

Article 3 : Les agents du Conseil départemental de la Gironde, ou les agents des entreprises à qui ce dernier aura délégué ses droits, ne seront pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation. Ils ne pourront s'introduire dans les propriétés closes que cinq (5) jours après notification du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite à la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou particuliers pourront entrer avec l'assistance du juge du Tribunal d'Instance.

Article 4 : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou, qu'à défaut de cet accord, il n'ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

A la fin de l'opération, tout dommage causé par les études sera réglé, à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et la collectivité territoriale, par le Tribunal administratif, dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

Article 5 : Le Maire de la commune de Saint-Pey-d'Armens assurera, dans la limite de sa commune, la surveillance des éléments de signalisation dont la liste et les emplacements lui auront été notifiés par la Direction des Infrastructures du Conseil départemental de la Gironde.

Article 6 : La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 322-2 du Code Pénal et de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Pey-d'Armens sur tous les lieux en usage dans la commune, à la diligence du Maire, au moins dix (10) jours avant le début des opérations.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé par le Maire à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, sous le présent timbre.

Les agents de l'administration et les particuliers auxquels les droits auront été délégués, seront munis d'une copie du présent arrêté, certifiée conforme par le Directeur des Infrastructures du Conseil départemental de la Gironde, qui devra être présentée à toute réquisition.

Article 8 : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six (6) mois suivant la date de sa signature.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat en Gironde.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Article 10 : Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Gironde, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, M. le Président du Conseil départemental de la Gironde, Mme le Maire de Saint-Pey-d'Armens, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 20 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de la DDTM

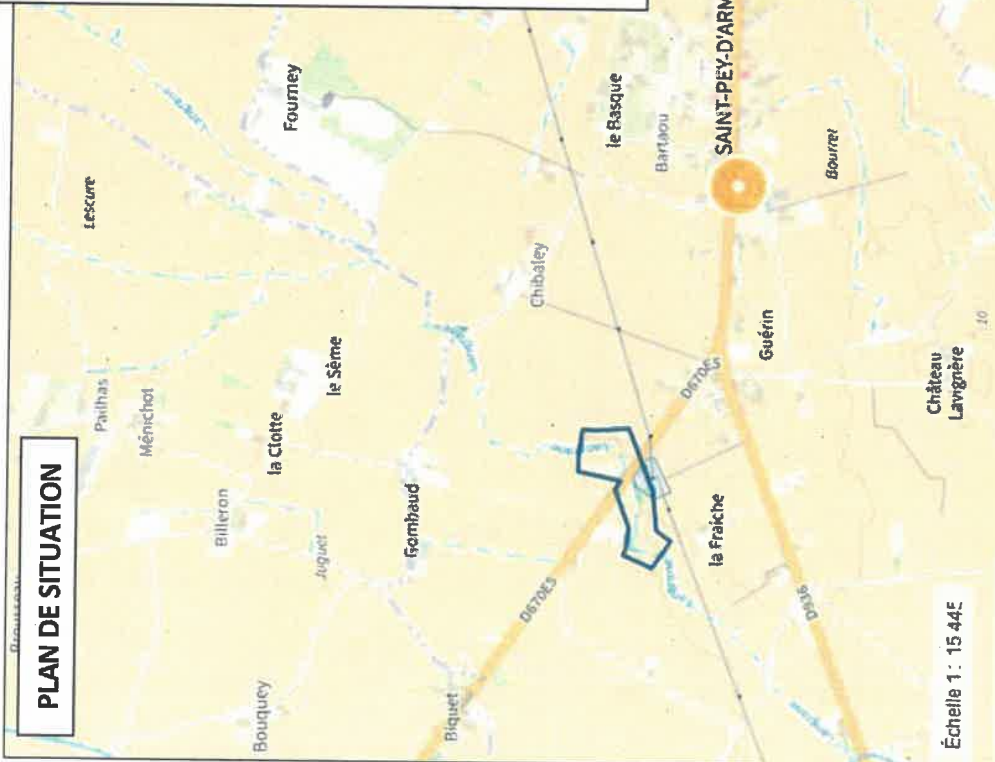
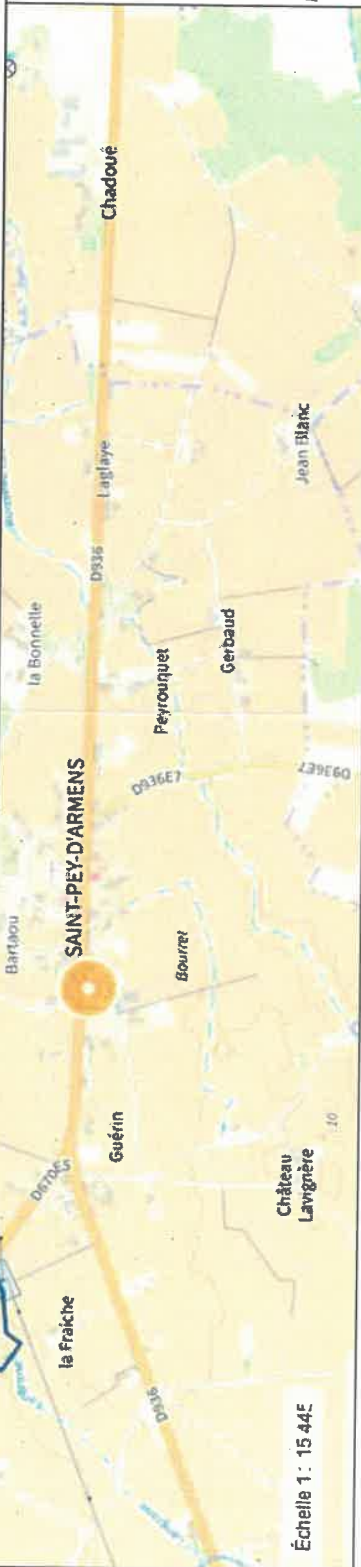
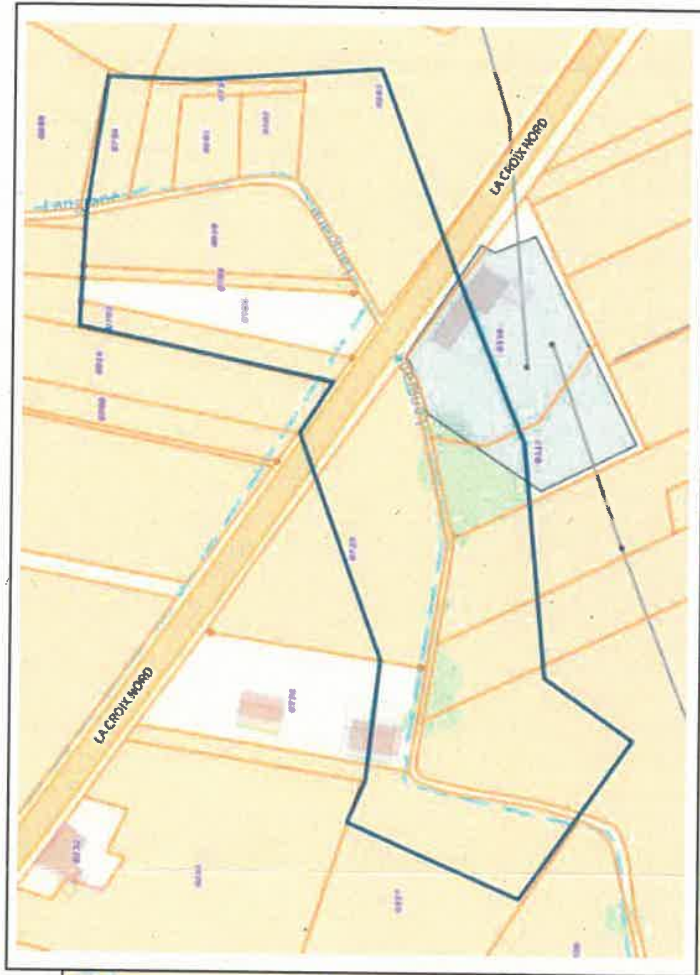


Renaud LAHEURTE

VU pour être annexé
à l'arrêté Préfectoral
du : 20 FEV. 2023

Pour le Préfet de la Gironde
par délégation.

Renaud LAHEURTE



PLAN DE SITUATION

Échelle 1 : 15 445

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2023-02-20-00004

Arrêté préfectoral du 20 février 2023 portant
composition du conseil médical de la Gironde pour
les collectivités affiliées et non affiliées au centre de
Gestion de la Gironde



Arrêté du 20 FEV. 2023

portant composition du conseil médical de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat), modifié par le décret n°2020-350 du 11 mars 2022

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des

fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'État),

CONSIDÉRANT que suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de nouveaux représentants du personnel ont été désignés pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour la commune de Cenon ; pour les représentants des agents de catégorie B, M. Pierre PALLAS PALACIO est désigné titulaire avec pour suppléante Mme Marie-José MANO; et M. Bertrand GONZALEZ est désigné titulaire avec pour suppléants M. Stéphane SAVARY et Mme Sandrine PEYSSARD ; pour les représentants des agents de catégorie C, Mme Karine FEURTET est désignée titulaire avec pour suppléants Mme Angélique SCORDELLE, et Mme Sandrine LAFON, et Mme Sylvia BERNOS est désignée titulaire avec M. Bruno DA ROCHA et M. Farouk BOUZEMARENE pour suppléants ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de nouveaux représentants du personnel ont été désignés pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour la commune de MERIGNAC ; pour les représentants des agents de catégorie A, M. Thierry MARCHESSEAU et Mme Manon COURET sont désignés titulaires avec pour suppléants Mme Christelle SERGENT, M. Yves LE BORGNE, Mme Frédérique BERTE et Mme Valérie QUESADA ; pour les représentants des agents de catégorie B, M. Jean-Marie DESCLAUX est désigné titulaire avec pour suppléants M. Philippe MASFRAND et Mme Jeannette MARTIN et Mme Louna PRUD'HOMME est désignée titulaire avec Mme Maryline RACHE et Mme Laurence GIRAUDET pour suppléants ; pour les représentants de catégorie C, Mme Nathalie SAINTOUT-RODRIGUEZ est désignée titulaire avec Mme Sophie LARTIGUE-MEYNIEU et Mme Adeline LE CORRE pour suppléants, et Mme Stéphanie LEVERRIER est désignée titulaire avec M. Vincent LABATUT et Mme Séverine GRANDCAMP pour suppléants ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de nouveaux représentants du personnel ont été désignés pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour la commune de Talence ; pour les représentants des agents de catégorie A, M. Patrick PERSILLON et M. Olivier CALLEY sont désignés titulaires avec Mme Nadia PACHA, M. Nicolas ALLEMANDOU, Mme Julie MUNOZ SOTO et Mme Véronique BRETIGNY pour suppléants ; pour les représentants des agents de catégorie B, Mme Mélanie SALA est désignée titulaire avec pour suppléants M. Mohamed SABER et Mme Zouina LAMAIRIA et Mme Françoise ISSARTIER est désignée titulaire avec M. Tristan RATIER et Mme Natacha PAQUIER pour suppléants ; pour les représentants de catégorie C, Mme Yolande Ramatoulaye TOURE est désignée titulaire avec Mme Camille KOUA N DOUA et M. Alexandre SANCHEZ pour suppléants, et M. Olivier LONDRES est désigné titulaire avec Mme Linda ROMPANTE et Mme Magalie BORDES pour suppléants ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de nouveaux représentants du personnel ont été désignés pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour la commune de la Teste-de-Buch ; pour les représentants de catégorie C, M. Franck ARNAISE est désigné titulaire avec comme suppléants M. Ronan DESCHEPPER et M. Olivier FAGNIOT et Mme Sandrine BRUN est désignée titulaire avec M. Christophe BRUN et M. Fabrice RICAUT pour suppléants ; pour les représentants des agents de catégorie B, M. Jérôme MOUTON est désigné titulaire avec comme suppléants Mme Danièle POLESE et M. Hugues SIVADE.

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le conseil médical pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

ARTICLE premier : La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Gradignan et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde,
- La région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

est fixée **dans sa formation restreinte** comme suit :

Président : Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUETO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

ARTICLE 2 : La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées est fixée **dans sa formation plénière** comme suit :

Président : Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUEYTO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Christiane BOURSEAU
- Monsieur Roger BILLOUX

Suppléants : - Madame Nathalie LE YONDRE
- Monsieur Didier MAU
- Monsieur Marcel DURANT
- Madame Catherine VIANDON

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Madame Martine NORMAND
- Madame Agnès MARTY-HERAULT

Suppléants : - Madame Laurence COMBALIE
- Madame Joanne MARGUERITE
- Monsieur Michel SANTOALALLA

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Madame Françoise SOUPIZET
- Madame Sylvana SENSINI

Suppléants : - Monsieur Frédéric DELMONT
- Madame Nelly PROVO
- Madame Marie MENAUT
- Madame Cécile ABSIN

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Nanthylde SERVANT
- Madame Céline GASSIN

Suppléants : - Monsieur Cyril BRULIN
- Monsieur Flores PIVETEAU
- Madame Peggy PREBOT
- Monsieur Régis JULIAN

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

Ville et CCAS de BEGLES

Représentants de l'Administration

- Titulaires** :
- Madame Fabienne CABRERA
 - Monsieur Xavier FEDOU
- Suppléants** :
- Monsieur Marc CHAUVET
 - Monsieur Aurélien DESBATS
 - Madame Sadia HADJ ABDELKADER
 - Madame Sylvaine PANABIÈRE

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

- Titulaires** :
- Madame Isabelle BOUCHERIE-BARTHELEMY
 - Madame Cécile FAUONNET
- Suppléants** :
- Madame Alexandra MINICKI
 - non désigné à ce jour
 - Madame Marie-Aude METROPE
 - Monsieur Marcel FORTUNE

➤ **Catégorie B :**

- Titulaires** :
- Monsieur Emmanuel PROUST
 - Monsieur Olivier VIGNAULT
- Suppléants** :
- Madame Anne BILLON
 - Madame Christine LHYGONAUD
 - Monsieur Olivier BEAUSSART
 - Madame Sophie AUTEFAULT

➤ **Catégorie C :**

- Titulaires** :
- Madame Wendy NOURI
 - Monsieur Vincent MEYRAT
- Suppléants** :
- Madame Laurie DAMBON
 - Madame Mama MAROC
 - Monsieur Christophe VIECELI-BEDIN
 - Madame Véronique DUBOURG-ALFRED

Ville et CCAS de BORDEAUX

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Véronique GARCIA
- Madame Delphine JAMET

Suppléants : - Madame Sylvie JUSTOME
- Madame Isabelle FAURE
- Madame Harmonie LECERF
- Monsieur Amine SMIHI

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Françoise GUIONNEAU-GUIRRIEC
- Monsieur Ronan DAUDE

Suppléants : - Madame Fabienne LAPOUYADE
- non désigné à ce jour
- Monsieur Fabien CHOURAKI
- Madame Marie-Christine HERVE

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Didier SAULE
- Madame Manuela BURGUES

Suppléants : - Madame Murielle MILLIERE
- Madame Valérie DUPRAT
- Monsieur Laurent FIALIP
- Monsieur Philippe MARTEAU

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Patricia RENARD
- Madame Carole FELINE

Suppléants : - Madame Nathalie ANDRON
- Monsieur Philippe BRETAGNE
- Madame Corine RUIZ
- Monsieur Jérôme DESORTHE

BORDEAUX MÉTROPOLE

Représentants de l'Administration

- Titulaires** :
- Madame Sylvie JUSTOME
 - Madame Eva MILLIER
- Suppléants** :
- Madame Amandine BETES
 - Madame Typhaine CORNACCHIARI
 - Madame Anne LEPINE
 - Madame Fatiha BOZDAG

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

- Titulaires** :
- Madame Laurence MILLET
 - Madame Michèle BOUCAU
- Suppléants** :
- Monsieur Louis GAUTHE
 - Madame Christine BOUTIN
 - Monsieur Jérôme PIGE
 - Monsieur Michel-Alexis MONTANÉ

➤ **Catégorie B :**

- Titulaires** :
- Monsieur Bruno MOUNISSENS
 - Madame Corinne BRUNET-CHECHI
- Suppléants** :
- Madame Rabia HAMADI
 - Monsieur Laurent COLAS
 - Monsieur Clément PSAILA
 - Madame Virginie FIAND

➤ **Catégorie C :**

- Titulaires** :
- Monsieur Didier CLION
 - Madame Marie-Thérèse GARCIA-GORBE
- Suppléants** :
- Monsieur Sylvain VERNEY
 - Madame Stéphanie CALLOC'H
 - Monsieur Régis DESPOUY

Ville et CCAS de CENON

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Marie HATTRAIT
- Monsieur Patrice CLAVERIE

Suppléants : - Monsieur Michaël DAVID
- Madame Laïla MERJOU
- Monsieur Jean-Marc SIMOUNET
- Madame Fernanda ALVES

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Madame Cécile ROJAT
- Madame Catherine CASTET

Suppléants : - Madame Marie-Hélène FILLEAU
- Monsieur Moussa DIOP
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Pierre PALLAS PALACIO
- Monsieur Bertrand GONZALEZ

Suppléants : - Madame Marie José MANO
- non désigné à ce jour
- Monsieur Stéphane SAVARY
- Madame Sandrine PEYSSARD

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Sylvia BERNOS
- Madame Karine FEURTET

Suppléants : - Monsieur Bruno DA ROCHA
- Monsieur Farouk BOUZEMARENE
- Madame Angélique SCORDELLE
- Madame Sandrine LAFON

Ville et CCAS de GRADIGNAN

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Jean-Bernard LATOUR
- Madame Christine BAUDON

Suppléants : - Monsieur Ricardo GONZALEZ
- Madame Valérie MORIN
- Monsieur Jean-Jacques THÉAU
- Monsieur Jean-Marie TROUCHE

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Ghislaine DIAZ
- Monsieur Quentin BAUTISTA

Suppléants : - Madame Nadège DUTHEIL
- Monsieur Maxime ROUDIL
- Monsieur Francis LUQUET
- Madame Élodie MICO

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Francine ADANDE
- Monsieur Jacques BOUSQUET

Suppléants : - Madame Séverine LEPRIEUR
- Madame Myriam BERNES
- Madame Dominique BAQUEDANO
- Madame Zineb KAIROUANI

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul TAUDIN
- Monsieur Michel JAMET

Suppléants : - Madame Sylvie FORGIT
- Madame Isabelle LESAGE
- Madame Maryse MARLÈRE TRIPLET
- Monsieur Michel EYHERABIDE

Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Gérard SAGNES
- Monsieur Jean-François BOUDIGUE

Suppléants : - Monsieur Bruno PASTOUREAU
- Madame Nathalie DELFAUD
- Madame Brigitte GRONDONA
- Madame Angélique TILLEUL

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Madame Marie PLANTEY
- Madame Patricia PETROVITCH

Suppléants : - Monsieur Ludovic FAURE
- Madame Marjory DUCOM
- Monsieur Philippe CHRISTMANN
- Monsieur Jean-Paul LACOT

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Jérôme MOUTON
- Madame Valérie LUC

Suppléants : - Madame Danièle POLESE
- Monsieur Hugues SIVADE
- Madame Sophie SOULAT
- Madame Emilie CONDOU

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Sandrine BRUN
- Monsieur Franck ARNAISE

Suppléants : - Monsieur Christophe BRUN
- Monsieur Fabrice RICAUT
- Monsieur Ronan DESCHEPPER
- Monsieur Olivier FAGNIOT

Ville et CCAS de LIBOURNE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Monique JULIEN
- Madame Marie-Noëlle LA VIE

Suppléants : - Monsieur Daniel BEAUFILS
- Madame Laurence ROUEDE
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Pascal VIEIRA
- Madame Marina DESTAND

Suppléants : - Madame Delphine DEGARDIN
- Madame Hamida MOUTINARD
- Monsieur Loïc MURVILLE
- Madame Julia DELPECH

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Franck PICARD
- Madame Sophie LESAGE

Suppléants : - Madame Magali LORKOWSKI
- Madame Nathalie TAILLEFER
- Monsieur Patrick FOUCARD
- Monsieur Alain PLAISANCE

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Céline PORTE
- Monsieur Jean-Marc DEROUET

Suppléants : - Monsieur Philippe DUMON
- Monsieur Franck BRUN
- Madame Marie-Christine REDEUIL
- Madame Ranilla MERIAS

Ville et CCAS de LORMONT

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Jannick MORA
- Monsieur Valdemar CAMARINHA FÉLIX

Suppléants : - Monsieur Tayeb BARAS
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Monsieur Philippe QUERTINMONT
- Monsieur Grégoric FAUCON

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Emilie RUBIO
- Monsieur Jacques PAVOT

Suppléants : - Madame Christine SALIS
- Madame Alexia ANDRIEU
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Fabienne AGUIRIANO
- Madame Patricia PAILLE-CHEVE

Suppléants : - Monsieur David GRIGGIO
- Monsieur Jean-Charles BORG
- Madame Tania IVANOFF
- Monsieur Christophe LAURENT DE VALORS

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Sébastien DE CORNUAUD
- Madame Marie-Rose TELON

Suppléants : - Madame Catherine SIBRAC
- Monsieur Geoffrey RUE
- non désigné à ce jour
- Madame Nazira SOUDANI

Ville et CCAS de MÉRIGNAC

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Gérard SERVIES
- Madame Marie-Christine EWANS

Suppléants : - Madame Mauricette BOISSEAU
- Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR
- Monsieur Joël GIRARD
- Monsieur Jean-Louis COURONNEAU

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A:**

Titulaires : - Monsieur Thierry MARCHESSEAU
- Madame Manon COURET

Suppléants : - Madame Christelle SERGENT
- Monsieur Yves LE BORGNE
- Madame Frédérique BERTE
- Madame Valérie QUESADA

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX
- Madame Louna PRUD'HOMME

Suppléants : - Monsieur Philippe MASFRAND
- Madame Jeannette MARTIN
- Madame Maryline RACHE
- Madame Laurence GIRAUDET

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Nathalie SAINTOUT RODRIGUEZ
- Madame Stéphanie LEVERRIER

Suppléants : - Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIU
- Madame Adeline LE CORRE
- Monsieur Vincent LABATUT
- Madame Séverine GRANDCAMP

Ville et CCAS de PESSAC

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Pascale PAVONE
- Madame Marie-Claire KARST

Suppléants : - Madame Marie-Céline LAFARIE
- Madame Stéphanie GRONDIN

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Céline LEBRUN
- Monsieur Boris GARINEAU

Suppléants : - Monsieur Pierre LAFONT
- Monsieur Eric JULLIG

➤ **Catégorie B** :

Titulaires : - Monsieur Emmanuel FRANCOIS
- Monsieur Jérôme BERGER

Suppléants : - Madame Isabelle CASTAING
- Madame Camille SABOURIN

➤ **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Jean-François ABAD
- Madame Marie-Laure LASBARRERES

Suppléants : - Madame Isabelle DUGARD
- Monsieur Fabien MARCILLY
- Madame Dominique PATERNOTTE
- Madame Corinne FORET

Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Monsieur Bernard CASES
- Madame Françoise FIZE
- Suppléants** : - Madame Cécile POUBLAN
- Madame Karine GUÉRIN
- Monsieur Bruno CRISTOFOLI
- Madame Cécile MARENZONI

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

- Titulaires** : - Madame Sophie JOLY
- Madame Elodie ROMBY
- Suppléants** : - Monsieur Christophe VIGNAUX
- Madame Pascale VARIN
- Madame Carole LABILLE
- Madame Nadège AMANIEU

➤ **Catégorie B :**

- Titulaires** : - Madame Delphine CHATAIGNIER
- Monsieur Didier TORRES
- Suppléants** : - Madame Fabienne JARIOD
- Madame Isabelle DELBOSC
- Madame Stéphanie LEGROS
- Madame Isabelle GUIONNEAU

➤ **Catégorie C :**

- Titulaires** : - Madame Isabelle DUVERGÉ
- Madame Valérie SEGUIN
- Suppléants** : - Madame Isabelle TAUZIN
- Madame Dorothee TRABUCCO
- Madame Nathalie MULLIER
- Monsieur Richard BALESTRAT

Ville et CCAS de TALENCE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Mathieu JOYON
- Madame Laetitia THOMAS-PITOT

Suppléants : - Monsieur Vincent BESNARD
- Monsieur David BIMBOIRE
- Madame Brigitte SERRANO-UZAC
- Madame Maud DUMONT

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Patrick PERSILLON
- Monsieur Olivier CALLEY

Suppléants : - Madame Nadia PACHA
- Monsieur Nicolas ALLEMANDOU
- Madame Julie MUNOZ SOTO
- Madame Véronique BRETIGNY

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Françoise ISSARTIER
- Madame Mélanie SALA

Suppléants : - Monsieur Tristan RATIER
- Madame Natacha PAQUIER
- Monsieur Mohamed SABER
- Madame Zouina LAMAIRIA
-

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Olivier LONDRES
- Madame Yolande TOURE

Suppléants : - Madame Linda ROMPANTE
- Madame Magalie BORDES
- Madame Camille KOUA N DOUA
- Monsieur Alexandre SANCHEZ

Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

Représentants de l'Administration

- Titulaires** :
- Madame Bernadette REYNIER
 - Madame Brigitte BEAU-PONCIE
- Suppléants** :
- Monsieur Jean-Claude GUICHEBAROU
 - Monsieur Joël RAYNAUD
 - non désigné à ce jour
 - non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A** :

- Titulaires** :
- Monsieur Manuel BERTIN
- Suppléants** :
- Monsieur Axel FUMO
 - Monsieur Damiens DUROU

➤ **Catégorie B** :

- Titulaires** :
- Monsieur Frédéric BOULANGER
- Suppléants** :
- Madame Emilie BARBE
 - Madame Isabelle MAILLE

➤ **Catégorie C** :

- Titulaires** :
- Madame Nadine HASTARAN
 - Madame Catherine HOUDAYER
- Suppléants** :
- Monsieur Philippe OTTERNAUD
 - Monsieur Bruno MINVIELLE
 - Madame Sylvie JODET
 - Madame Brigitte RUIZ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Monsieur Christophe VIANDON

Suppléants : - Monsieur Dominique VINCENT
- Monsieur Alain CHARRIER
- Monsieur Philippe DUCAMP
- Monsieur Bernard GARRIGOU

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Madame Patricia PARISI
- Monsieur Didier LAROCHE

Suppléants : - Madame Catherine PALLIN
- Madame Régine DUPRE
- Madame Odile SOGNO
- Madame Sylvie FERRY

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Patrick AUDEBERT
- Mme Isabelle MATHIEU

Suppléants : -Monsieur Pierre SIBOUL
-Madame Nicole MASCARAS
-Madame Jessica MALLET-SEZNEC
-Monsieur Laurent PEREZ

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Monsieur Daniel MARTIN
- Monsieur Jean AFANOU

Suppléants : - Monsieur Frédéric GAL
- Monsieur Mohamed STIBI
- Madame Annie THEBAULT
- Monsieur Jean-Michel TAUZIN

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Dominique ASTIER
- Madame Sandrine HERNANDEZ

Suppléants : - Madame Stéphanie ANFRAY
- Monsieur Frédéric MELLIER
- Monsieur Philippe CHAGNIAT
-

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Delphine LANGLADE
- Monsieur Arnaud MARQUES

Suppléants : - Monsieur Jean DORTIGNACQ
- Monsieur Patrick PARTHONNAUD
- Madame Amélie COHEN-LANGLAIS
- Monsieur Damien MONCASSIN

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Catherine FICHEUX
- Madame Carole DARRIOUMERLE

Suppléants : - Madame Stéphanie PECHER
- Monsieur Florent COISSAC
- Monsieur Nicolas BRAGE
- Monsieur Emmanuel PEREIRA

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Valérie LAINE
- Monsieur Erick POMMIER

Suppléants : - Monsieur BLAIS Jacques
- Madame HILLAIRET-LANDRE Christelle
- Monsieur Jean-Eric GRAVIER HUZOL
- Monsieur Thierry DAUGEY

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
INCENDIE ET SECOURS**

SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Représentants de l'Administration :

Titulaires : - Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Corinne MARTINEZ
- Madame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Monsieur Salem MAIZI
- Monsieur Thierry DEDIEU

Suppléants : - Monsieur Aurélien PETIT
- Monsieur Nicolas CONTÉ
- Madame Valérie SCHMITT-SPITERI
- Madame Christel BAROZZI

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Kenjee HERTIG
- Monsieur Thomas PUJOL

Suppléants : - Monsieur Christophe AILLERIE
- Monsieur Jean-Yves FOURNIER
- Monsieur Jacques NOAILLE
- Monsieur Arnaud SALVADOR

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Monsieur Sébastien LABARBE
- Monsieur Armand GORET

Suppléants : - Monsieur Thibaut LABROUSSE
- Monsieur Alexandre RIPOCHAUD
- Madame Magali LAMOTHE
- Monsieur Eric DELAUNAY

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Médecin –Chef départemental du SDIS 33 :

Titulaire : - Monsieur Philippe BOUFFARD
Suppléant : - Monsieur François PANTALONI

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Marc VERMEULEN
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants :
- Madame Emily PIRON
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

Représentants du Personnel

➤ Chefs de Centre

Titulaires : - Monsieur Alain INESTA

Suppléants :
- Monsieur Michaël FRATTINI
- Monsieur Nicolas FORCET

➤ Membres S.S.S.M

Titulaires : - Monsieur Gilles GUEDJ

Suppléants : - Madame Francine MORANDIERE

➤ OFFICIERS

Titulaires :
-Monsieur Cédric GIRONS
-Monsieur Didier FEGER

Suppléants :
- Monsieur Eric VERGNE
- Monsieur Olivier. BOIDIN

➤ ADJUDANTS

Titulaires : - Monsieur Fabien GACHET

Suppléants : - Monsieur Eric MARSALOUX

➤ SERGEANTS

Titulaires : - Monsieur Cédric FRANCOIS

Suppléants : - Monsieur Olivier BOUCHER

➤ CAPORAUX

Titulaires : - Madame Jennifer POULON

Suppléants : - Monsieur David RUIZ

➤ SAPEURS 1ere CLASSE

Titulaires :
- Monsieur Lionel REY
- Monsieur Marc PUIGCERVER

Suppléants :
- Madame Marion THILLOU
- Monsieur Pascal BONIN

NON SAPEURS-POMPIERS

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Corinne MARTINEZ
- Madame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Josiane SOHY
- Madame Sandra GARCIA-TOURTOY

Suppléants : - Monsieur Wilfrid OMOND
- Madame Sophie LE QUELLEC
- Madame Rachel RABAL-GONZALEZ
- Monsieur Thierry CHIEZE

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Eric LERALLU
- Monsieur Philippe GAY

Suppléants : - Madame Marion LAMOTHE
- Madame Claudine KAMINSKI-LAPREE
- Monsieur Christophe FRILLOUX
- Monsieur Eric VENTRE

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur David MENDOZA
- Madame Stéphanie MAURY-GRENIER

Suppléants : - Monsieur Maxime RIVES
- Monsieur Philippe LARUE
- Monsieur Laurent DUBERGEY
- Madame Dominique PAGOUAPE

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dont le secrétariat du conseil médical est placé sous l'autorité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté du 8 novembre 2022 est abrogé.

Article 5 :Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr

Bordeaux, le 20 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

Auréli LE BONNEG



PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2023-02-22-00001

Etat-major des Armées Zone Terre Sud-Ouest.
Arrêté portant création d'une zone d'interdiction de
prise de vue terrestre.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Zone Terre Sud-Ouest
Le général**

Bordeaux, le 22 FEV. 2023
N° /ARM/COMZTSO/NP

50 04 64

ARRÊTÉ

PORTANT CRÉATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE PRISE DE VUE TERRESTRE

**Le général de division Rémi Fouillard
commandant de zone Terre Sud-Ouest**

Vu l'article R.645-2 du code pénal ;

Vu l'arrêté du 28 août 1991 version consolidée au 2 septembre 2019 concernant les autorités habilitées à définir les zones où il est interdit d'exécuter sans autorisation de l'autorité militaire des dessins, photographies, levés ou opérations photographiques à l'intérieur ou autour des places, ouvrages, postes ou établissements militaires et maritimes ou intéressant la défense nationale ;

Vu l'instruction ministérielle n° 1544/DEF/CAB/DR du 17 janvier 2017, modifiée 10 août 2020 relative à la défense-sécurité des activités, moyens et installations relevant du ministère de la défense ;

Arrête :

Article 1

Il est interdit d'exécuter, sans autorisation de l'autorité militaire, des dessins, photographies, levés ou opérations photographiques à l'intérieur ou autour de la caserne Xaintrailles, sise au 112 boulevard du Maréchal Leclerc à Bordeaux (33), immatriculé 330063002W. Cette emprise militaire est délimitée par :

- le boulevard du Maréchal Leclerc ;
- la rue Jean Renaud Dandicolle ;
- la rue Mathieu ;
- la rue du 114^e régiment d'Infanterie.

Les limites géographiques se situent au :

- 44°49'44.71" N – 00°35'40.59" W ;
- 44°49'48.16" N – 00°35'32.71" W ;
- 44°49'44.20" N – 00°35'29.39" W ;
- 44°49'40.98" N – 00°35'35.08" W ;

Article 2

Les limites ainsi définies de cette zone, ainsi que les mesures d'interdiction de photographier seront matérialisées par des pancartes ainsi libellées : « TERRAIN MILITAIRE – DEFENSE DE PHOTOGRAPHER – Article R 645-2 du code pénal », apposées en nombre suffisant et aux endroits appropriés.

Article 3

Sous réserve des pouvoirs d'inspection, de contrôle ou d'enquête conférés légalement ou réglementairement aux autorités militaires, administratives, judiciaires ou parlementaires, et pour lesquels elles sont dûment habilitées, l'autorisation de photographier dans la zone définie à l'article 1 est donnée au commandant militaire de la caserne Xaintrailles.

Article 4

Le commandant militaire de cette emprise est chargé de l'exécution du présent arrêté.



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES

- Monsieur le Préfet du département de la Gironde ;
- Monsieur le Maire de Bordeaux ;
- Monsieur le général de division, chef de la division Emploi de l'état-major des armées ;
- Monsieur le général de brigade, commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde ;
- Monsieur le commissaire général, directeur départementale de la sécurité publique de la Gironde ;
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement, directeur du service qualité de la direction générale de l'armement Bordeaux ;
- Monsieur le commissaire général, directeur de la plate-forme commissariat Sud-Ouest ;
- Monsieur le colonel, chef d'état-major de l'état-major de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et commandant militaire de la caserne Xaintrailles ;
- Monsieur l'administrateur d'Etat, directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux ;
- Madame l'attachée d'administration hors classe de l'Etat, directrice du centre technique de l'action sociale de Bordeaux ;
- Monsieur le colonel, directeur de la direction locale interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Bordeaux ;
- Monsieur le colonel, directeur de l'échelon central du pôle hébergement de Bordeaux ;
- Monsieur le colonel, commandant la base de défense de Bordeaux, Mérignac et Agen ;
- Madame l'ingénieure civile divisionnaire de la défense, cheffe de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense de Bordeaux ;
- Monsieur le chef de bataillon, chef du poste du renseignement et de la sécurité de la défense de Bordeaux.

COPIES

- Monsieur le général de corps aérien, officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, délégué militaire départemental de la Gironde et commandant d'armes de la garnison de Bordeaux ;
- Monsieur le colonel, directeur zonal du renseignement et de la sécurité de la défense de Bordeaux ;
- Monsieur le lieutenant-colonel, délégué militaire départemental adjoint de la Gironde ;
- archives.

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2023-02-20-00006

Modification n°3 composition du CDEN

Composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale ARRÊTÉ MODIFICATIF n°3

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde

Le Président du Conseil départemental
de la Gironde

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-1 à R. 235-11-1 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 portant renouvellement de la Composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 octobre 2022 ;

Vu les propositions de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde en date du 29 septembre 2022 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde et de Monsieur le directeur général des services du conseil départemental ;

ARRÊTENT

ARTICLE PREMIER : Les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du 9 février 2022 sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 : Le premier collège est composé d'un représentant du conseil régional, de cinq représentants du conseil départemental, de trois maires et d'un représentant de Bordeaux Métropole.

Conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme Stéphanie ANFRAY	Mme Yasmina BOULTAM

Conseillers départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Wiame BENYACHOU	Mme Valérie GUINAUDIE
Mme Michelle LACOSTE	Mme Martine COUTURIER
M. Sébastien LABORDE	M. Louis CAVALEIRO
Mme Aline MOUQUËT	Mme Corinne MARTÍNEZ

Mme Valérie DROUHAUT	Mme Géraldine AMOUROUX
----------------------	------------------------

Maires

Titulaires	Suppléants
M. Christophe DUPRAT Maire de Saint Aubin de Médoc	Mme Rose PEDREIRA-AFONSO Maire de Cambes
M. Vincent JOINEAU Maire de Rions	M. Edouard QUINTANO Maire de Saint Jean d'Ilac
Mme Emmanuelle TOSTAIN Maire de Lugos	M. Sébastien TREBUCQ Maire de Berson

Conseiller métropolitain

Titulaire	Suppléant
M. Franck RAYNAL	M. Guillaume GARRIGUES

ARTICLE 4 : Le deuxième collège comprend des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département ;

Représentants de la fédération syndicale unitaire – FSU (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine DUDES	Mme Hélène ALLAIN
Mme Pauline BAILLE	M. Arnaud LACOMBE
Mme Mathilde LEMAITRE	M. Jérémy CARE
Mme Samantha FITTE	M. Guillaume LARROCHE

Représentants de la fédération de l'éducation nationale – UNSA éducation (2 sièges)

Titulaires	Suppléants
Mme Cédrine SANCIER	M. Nicolas BONNET
Mme Sabine ROCHER	M. Vincent FAUVEL

Représentant de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – FNEC FP FO (3 sièges)

Titulaire	Suppléant
Mme Camille TASTET	Mme Delphine MARIN
M. Christophe GRIMAUX	Mme Florence TEIXERA
M. Frédéric ABRAMSON	Mme Maud VERDEGUER

Représentant du syndicat général de l'éducation nationale – SGEN CFTD (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. Nicolas PUCHEU	Mme Gueoula SENE

ARTICLE 5 : Le troisième collège comprend les usagers dont sept parents d'élèves, un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public et deux personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine économique, social, éducatif et culturel ;

Représentants des parents d'élèves – FCPE (6 sièges)

Titulaires	Suppléants
Mme Corinne DEVAUX	M. Sylvain POUPI
Mme Florence LELONG	Mme Béatrice FORET
Mme Florence RICHARD SCHOTT	Mme Myriam DEL CIECHI
M. Loïc PEDELUCQ	M. Frédéric ALCOUFFE
M. Laurent CAILLAUD	Mme Sylvie LEGLISE
Mme Lucie GATINEAU	Mme Soraya BENERROUA

Représentant des parents d'élèves – PEEP – (1 siège)

Titulaire	Suppléant
Mme Valérie ESCOUBET	M. Philippe BEAUDOUIN

**Personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences
Dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel**

Désignée par la Préfète :

Titulaire	Suppléant
M. Luc RAUSCENT	Mme Aurélia HERAUD
Mme Isabelle SOURISSEAU - UDAF 33	Mme Michelle HERVE - UDAF 33
Mme Denise GRESLARD-NEDELEC	NC

Désignée par le Président du conseil départemental :

Titulaire	Suppléant
M. Alain MAROIS	Mme Denise GRESLARD-NEDELEC

Siège également, à titre consultatif, en qualité de représentant des délégués départementaux de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
M. Jacky NOUVEAU	Mme Jeannine DARROUZES

ARTICLE 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde, M. le directeur général des services du conseil départemental de la Gironde, Mme la directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux **20 FEV. 2023**

Le Président du conseil départemental

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services Départementaux

Renaud HELFER-AUBRAC

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

Aurore Le BONNEC